



CANADA–TERRE NEUVE et LABRADOR

C-TNLOHE

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Prévention des déversements du point de vue de l'organisme de réglementation

Forum sur la prévention et l'intervention en cas de déversement
Scott Tessier, président-directeur général

Mandat du C-TNLOHE

- Interpréter les dispositions de l'*Accord atlantique* et des *Lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique*, les appliquer à toutes les activités des exploitants de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et veiller à ce que les exploitants respectent ces dispositions réglementaires.
- L'Office place la santé et la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement au premier plan dans toutes ses décisions.

Étape d'autorisation de l'activité : Aperçu des exigences et du processus d'examen du C-TNLOHE

- Un permis d'exploitation et une autorisation sont nécessaires avant que toute activité en zone extracôtière ne puisse avoir lieu
- Évaluation environnementale (EE)
 - Le C-TNLOHE est responsable de la vérification de la conformité et de l'application de toutes les conditions des approbations de l'EE
- Rôle de surveillance précoce pendant les premières étapes de la planification
- Processus d'examen opérationnel et d'approbation à deux niveaux pour les programmes de forage
 - Autorisation d'exploitation
 - Autorisation de forer un puits (AFP)
- Ensemble complet de documents devant être présentés par l'exploitant et examinés par plusieurs services du C-TNLOHE
- La santé et la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement sont primordiales
- Un certificat d'aptitude délivré par une autorité de certification indépendante est exigé avant toute autorisation du C-TNLOHE

Ce que nous recherchons dans le processus d'examen des demandes liées précisément à la prévention des déversements d'hydrocarbures

- Examen du profil de risque de haut niveau des équipements et des systèmes
- Évaluations des systèmes et des processus susceptibles de provoquer des déversements
- Surveillance et audit ultérieurs
- Personnel compétent ayant les connaissances et la formation appropriées
- Conception adéquate des puits et mise en place de procédures de contrôle des puits appropriées
- Détails du programme de forage et de la conception du puits
- Risques liés au forage
- Surveillance spéciale par le C-TNLOHE

Rôle de surveillance du C-TNLOHE dans la phase d'exécution des activités

- Accent sur la prévention des incidents, y compris la prévention des déversements

Surveillance spéciale pour certains types de puits

- Depuis 2010, 23 puits ont fait l'objet de mesures de surveillance spéciales
- Ces mesures ont été appliquées dans les cas suivants :
 - Puits en eau profonde
 - Puits à haute pression et à haute température
 - Toute autre situation suscitant une inquiétude plus importante quant au risque d'un incident de contrôle de puits

Autres mesures du C-TNLOHE pendant la phase d'activité avec un accent sur la prévention des déversements

- Rapports quotidiens
- Audits réguliers et vérification de la conformité
- Les écarts sont corrigés de manière cohérente et en temps opportun
- Les leçons apprises et les résultats des enquêtes sont partagés
- Les mesures de suivi sont mises en œuvre

Possibilités d'amélioration pour l'avenir

- Exigence du C-TNLOHE pour le plan d'amélioration de la performance de l'industrie
- Protocoles en cas de mauvais temps
- Réglementation basée sur la performance
- Examen interne de la politique de non-conformité et d'application de la loi du C-TNLOHE
- Renforcer l'approche fondée sur le risque pour les audits et les inspections
- Nouveau personnel du C-TNLOHE dans les domaines de l'évaluation des risques, de la sécurité et de l'environnement

Possibilités d'amélioration pour l'avenir

- Peaufiner les rôles du délégué à la sécurité et du délégué à l'exploitation
- Numérisation
- Examen des exigences de formation en matière de contrôle des puits
- Évaluation du régime législatif et réglementaire
- International Regulators Forum et autres engagements internationaux
- Forum annuel sur la prévention et l'intervention en cas de déversement

www.ctnlohe.ca
[@CNLOPB](https://twitter.com/CNLOPB)
information@cnlopb.ca

C-TNLOHE